Nations Unies ESCAP/PTA/PTC(4)/2

Conseil économique et social

Distr. générale
2 avril 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Conseil pour le commerce sans papier de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique

Quatrième session
Bangkok et en ligne, 12 et 13 juin 2025
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*
Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et débat sur la poursuite des travaux

Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et poursuite des travaux

Note du secrétariat

Résumé

Dans le présent document, le secrétariat fait le point sur les derniers progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. Il met en relief les efforts considérables qu'ont menés les parties à l'Accord-cadre après la troisième session du Conseil pour le commerce sans papier (qui a eu lieu les 6 et 7 juin 2024) en vue de renforcer la facilitation du commerce et de promouvoir le commerce sans papier aux niveaux national et international.

Le Conseil pour le commerce sans papier est invité à donner des conseils stratégiques à l'intention des parties à l'Accord-cadre en ce qui concerne la poursuite de sa mise en œuvre.

I. Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre

1. Depuis la troisième session du Conseil pour le commerce sans papier, l'Ouzbékistan a adhéré à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, ce qui porte le nombre total d'États parties à 14.

2. Suite à la troisième session du Conseil pour le commerce sans papier, une session spéciale du Comité permanent de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à Incheon (République de Corée) le 11 décembre 2024. Lors de la session spéciale, le Comité permanent a examiné, entre autres, la mise à jour du plan

* ESCAP/PTA/PTC(4)/1.

Merci de recycler

d'action collectif et noté que la plupart des activités qui y étaient inscrites avaient été terminées (voir annexe). Nonobstant, le Comité permanent a prié le secrétariat d'inviter formellement les parties à communiquer leurs réponses avant la quatrième session du Comité permanent, qui doit se tenir en juin 2025. Les autres avancées de la mise en œuvre du plan d'action collectif incluent les outils et les guides suivants :

- Un modèle d'élaboration de cadre directeur national[1]
- Une stratégie de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre[2]
- Une note sur la gestion d'un comité national efficace de mise en œuvre de l'Accord-cadre[3]
- Une carte de référence indiquant les processus du commerce transfrontière sans papier[4]
- Une stratégie de collaboration avec les partenaires de développement[5]
- Un modèle de plan d'action individuel de mise en œuvre de l'Accord-cadre[6]

[1] Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), « Towards a template and guidelines for development of national policy framework for paperless trade », document de référence de la deuxième session du Comité permanent de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, Bangkok, juin 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/Agenda%20item%202a%20Template%20for%20National%20Policy%20Framework.pdf.

[2] CESAP, « Capacity building strategy for implementing Framework Agreement on Facilitation of Cross-border Paperless Trade in Asia and the Pacific », document de référence de la deuxième session du Comité permanent de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, Bangkok, juin 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/Agenda%20item%202b%20Capacity%20Building%20Strategy_0.pdf.

[3] CESAP, « Maintaining an effective national committee on implementing the Framework Agreement on Facilitation of Cross-border Paperless Trade in Asia and the Pacific », document de référence de la deuxième session du Comité permanent de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, Bangkok, juin 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/Agenda item 2c national committee.edited.pdf.

[4] CESAP, « A reference map for cross-border paperless trade processes », document de référence de la deuxième session du Comité permanent de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, Bangkok, juin 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/Agenda%20item%202j%20draft%20reference%20map.pdf.

[5] CESAP, « Collaborative strategy for inclusive implementation of the Framework Agreement on Facilitation of Cross-border Paperless Trade in Asia and Pacific », document de référence de la deuxième session du Comité permanent de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, Bangkok, juin 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/Agenda item 3 partnership strategy.pdf.

[6] CESAP, « Template for individual action plan for implementation of the Framework Agreement on Facilitation of Cross-border Paperless Trade in Asia and the Pacific », document de référence de la deuxième session du Comité permanent de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, Bangkok, juin 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/Agenda%20Item%203%20Template%20for%20National%20action%20plan.pdf.

- Un accord type de reconnaissance mutuelle des données et des documents électroniques relatifs au commerce[7]
- Un guide sur les aspects juridiques de la mise en œuvre du commerce transfrontière sans papier[8]
- Une méthodologie de classement par ordre de priorité des documents relatifs au commerce transfrontière sans papier[9]

3. La session spéciale du Comité permanent tenue le 11 décembre 2024 a également donné lieu à une discussion sur la mise en œuvre de l'article 9 de l'Accord-cadre, qui dispose que les parties veillent à appliquer les normes et directives internationales afin d'assurer l'interopérabilité dans le domaine du commerce sans papier et d'élaborer des protocoles de communication sûrs, sécurisés et fiables pour l'échange des données. Pour aider les parties à appliquer cet article, le secrétariat a élaboré un document, qui a pris la forme d'une recommandation du Conseil pour le commerce sans papier et qui a été examiné à l'occasion de la session spéciale. Le Comité permanent a convenu de transmettre ses commentaires au secrétariat dans un délai de 60 jours après la session. Cependant, aucun commentaire n'a été transmis pendant cette période. Par conséquent, le document sera soumis au Conseil pour le commerce sans papier pour examen à sa quatrième session.

4. Pour approfondir les discussions tenues lors de la session spéciale du Comité permanent en décembre 2024, un atelier régional sur l'avancement du commerce sans papier en faveur du développement durable a été organisé conjointement par le secrétariat et le Service des douanes de la République de Corée à Incheon (République de Corée) les 10 et 11 décembre 2024, avant la session spéciale.

5. Conformément aux recommandations formulées à la troisième session du Comité permanent, le groupe de travail sur la mise en œuvre de l'article 8 de l'Accord-cadre a tenu cinq réunions en 2024. Le groupe de travail a interrogé des experts des parties à l'Accord-cadre au sujet des mécanismes de reconnaissance mutuelle et collecté des études de cas relatives à la reconnaissance mutuelle et couvrant les solutions de pair à pair et de portail à portail ainsi que les solutions gérées par un prestataire de services. Dans le prolongement de ces efforts, le groupe de travail a élaboré un guide sur la reconnaissance mutuelle. À la session spéciale tenue en décembre 2024, le Comité permanent a été informé des progrès réalisés par le groupe de travail. Le groupe de travail poursuit ses activités en 2025 et rendra compte de ses progrès au Comité permanent et au Conseil pour le commerce sans papier.

[7] CESAP, « A draft model agreement for mutual recognition of electronic trade data and documents », document de référence de la deuxième session du Comité permanent de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, Bangkok, juin 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/agenda item 2b Model MoU_0.pdf.

[8] CESAP, « Legal implementation guide for cross-border paperless trade », document de référence de la deuxième session du Comité permanent de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, Bangkok, juin 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/agenda 2c. draft Legal Guide.pdf.

[9] CESAP, « A methodology for prioritizing cross-border paperless documents for pilot projects », document de référence de la deuxième session du Comité permanent de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, Bangkok, juin 2023. Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/d8files/event-documents/agenda item 2d prioritize documents_0.pdf.

6. En collaboration avec le groupe de travail, le secrétariat a mené des activités supplémentaires centrées sur la reconnaissance mutuelle des documents, notamment des certificats d'origine, des certificats phytosanitaires, des factures commerciales et des connaissements. Des études de fond sur ces documents ont été réalisées et des études de cas ont été collectées. De plus, le Groupe consultatif du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique a tenu une réunion en ligne centrée sur les certificats d'origine électroniques le 27 mars 2025. Le Comité permanent et le Conseil pour le commerce sans papier seront informés de toutes les activités menées dans ces domaines, y compris des principales recommandations.

7. Afin d'appuyer les activités centrées sur le commerce transfrontière sans papier, des études de faisabilité nationales sur l'échange électronique des données et des documents relatifs au commerce ont été menées dans quatre pays de l'Asie centrale : le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Des consultations nationales ont été tenues et les conclusions des études ont servi de point de référence pour la mise en œuvre des projets pilotes[10].

8. En 2024, le secrétariat et le Bureau des douanes des Philippines ont publié conjointement les conclusions et les recommandations d'une étude de faisabilité nationale sur l'échange transfrontière électronique des données et des documents liés au commerce pour guider l'adoption du commerce transfrontière sans papier[11].

9. Au titre du renforcement des capacités et pour fournir aux décideurs de la région et au-delà les données nécessaires en vue de prendre des décisions fondées sur l'analyse des faits, le secrétariat, en coopération avec l'Organisation mondiale des douanes et le Service des douanes de la République de Corée, a organisé le septième cours magistral du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique, sur le thème des guichets uniques électroniques et de l'analyse des données pour le respect des règles commerciales et la facilitation du commerce[12]. En collaboration avec la Banque asiatique de développement et la CNUCED, le secrétariat a organisé la Conférence Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, qui s'est tenue à Manille les 4 et 5 mars 2025[13]. Les représentant(e)s des 11 parties à l'Accord-cadre qui sont également des États membres de la Banque asiatique de développement ont participé à la Conférence.

10. Le secrétariat a également continué de maintenir et d'améliorer les ressources et les outils en ligne pertinents. En collaboration avec des organisations partenaires, il a publié des rapports sous-régionaux, régionaux et mondiaux à partir des données issues de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, qu'il coordonne, et mis à jour la base de données sur le commerce transfrontière sans papier, en ajoutant un nombre important de nouveaux projets, services et mécanismes juridiques au cours de l'année écoulée[14].

[10] CESAP, « Feasibility studies: identifying and unlocking cross-border paperless trade potential », 7 février 2025.

[11] Philippines, Bureau des douanes, « BOC and ESCAP release a joint feasibility study on opportunities for cross-border electronic trade in the Philippines », 3 octobre 2024.

[12] Voir www.unescap.org/events/2024/wco-escap-7th-unnext-masterclass-electronic-single-windows-and-data-analytics-trade.

[13] Voir https://adb.eventsair.com/tfc2025/.

[14] Voir www.untfsurvey.org/report.

11. Le secrétariat, en collaboration avec les autres commissions régionales et la CNUCED, a lancé l'indice de l'ONU de dématérialisation du commerce lors de l'Examen global de l'Initiative Aide pour le commerce de l'Organisation mondiale du commerce en 2024. L'indice a pour objectif de mesurer la concrétisation du commerce national et transfrontière sans papier et peut être employé par les parties à l'Accord-cadre pour suivre leurs progrès en matière de dématérialisation du commerce. Le secrétariat a également publié de nouvelles estimations de l'incidence du commerce sans papier dans le but d'établir la base factuelle nécessaire pour accélérer les progrès et accroître le nombre de parties à l'Accord-cadre[15].

12. Le secrétariat a organisé une série de webinaires thématiques axés sur la reconnaissance mutuelle et la sécurité des données[16]. Les thèmes étaient les suivants : cybersécurité et protection des données (13 juin 2024), gestion de l'identité numérique (8 août 2024), services de confiance (3 octobre 2024) et validation transfrontière de données sans recourir à un tiers à l'aide de certificats vérifiables et d'interfaces de programmation d'applications (16 janvier 2025).

II. Mesures prises par les parties à l'Accord-cadre pour faire progresser le commerce national et transfrontière sans papier

13. Depuis la conclusion de la troisième session du Conseil pour le commerce sans papier, un grand nombre d'initiatives ont été prises par les parties à l'Accord-cadre pour mettre en œuvre des mesures visant à concrétiser le commerce national et transfrontière sans papier. La synthèse présentée ici se concentre principalement sur la collaboration transfrontière entre les parties à l'Accord-cadre et les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Toutes les parties sont invitées à présenter toute information supplémentaire concernant leurs activités de mise en œuvre de l'Accord-cadre, en particulier lors de la quatrième session du Comité permanent et de la quatrième session du Conseil pour le commerce sans papier.

14. Si les efforts de chaque partie sont présentés individuellement ci-dessous, il est important de mettre en lumière les initiatives sous-régionales. Sur les 14 parties à l'Accord-cadre, 5 se trouvent en Asie centrale, à savoir l'Azerbaïdjan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Divers projets et initiatives, comme la formation sur la dématérialisation du commerce transfrontière sans papier proposée par l'Agence allemande de coopération internationale[17] et le projet « Ready4Trade »[18] soutenu par l'Union européenne et le Centre du commerce international, ainsi que d'autres partenaires, illustrent les efforts collectifs de différentes parties dans la sous-région.

[15] Voir par exemple Yann Duval et Chorthip Utoktham, « Partial and general equilibrium impacts of trade digitalization using structural gravity model », document de travail du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, nº 242 (Bangkok, CESAP, 2024).

[16] Voir http://www.unescap.org/event-series/paperless-trade-2022.

[17] Agence allemande de coopération internationale, « Facilitating cross-border trade in Central Asia ». Disponible à l'adresse suivante : www.giz.de/en/worldwide/139478.html (page consultée le 31 mars 2025).

[18] Centre du commerce international, « Central Asia: Ready4Trade (R4TCA) ». Disponible à l'adresse suivante : www.intracen.org/our-work/projects/central-asia-ready4trade-r4tca (page consultée le 31 mars 2025).

15. Le Gouvernement azerbaïdjanais a accueilli la réunion sur les douanes de l'Organisation des États de langue turcique, qui était centrée sur la coopération, la dématérialisation et le développement de l'Itinéraire de transport international transcaspien, souvent appelé le « Corridor médian ». L'un des principaux résultats de la réunion a été la signature d'une feuille de route pour la mise en place du système international eTIR, qui fixe une échéance opérationnelle à 2025 pour tous les pays membres de l'Organisation des États de langue turcique. En outre, l'Azerbaïdjan et l'Ouzbékistan ont accepté de passer entièrement aux permis électroniques pour le transport international de marchandises par route à partir du 1er septembre 2025[19].

16. Le Gouvernement bangladais a mis en place un guichet unique national afin de simplifier les procédures commerciales[20]. L'autorité bangladaise des postes-frontières terrestres a, en collaboration avec le Ministère du transport maritime et le secteur privé, lancé le Système électronique de gestion des points d'entrée Bhomra[21]. De plus, un projet de politique relative au commerce numérique transfrontière ayant pour objet la création d'un système de paiement numérique reconnu à l'échelle internationale et connecté aux systèmes de paiement nationaux a été dévoilé fin 2024[22].

17. Le Gouvernement chinois a annoncé une initiative mondiale d'échange transfrontière des données visant à promouvoir la collaboration internationale dans le domaine de la gouvernance des données, à assurer la sécurité et l'efficacité de l'échange transfrontière de données et à mettre en place des réglementations normalisées à l'appui du commerce numérique mondial et de la croissance économique. Il a continué de promouvoir la coopération en matière de commerce sans papier par l'intermédiaire de plusieurs accords de libre-échange comme : a) la « mise à jour 3.0 » de la zone de libre-échange entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la Chine ; b) l'accord de libre-échange entre les Gouvernements de la Chine et des Maldives ; c) un protocole de mise à jour de l'accord de libre-échange entre les Gouvernements de la Chine et du Pérou. Ces trois mesures comprennent des dispositions sur les solutions de commerce transfrontière sans papier. Le Gouvernement chinois a également encouragé la coopération avec la Thaïlande dans le domaine du commerce sans papier en mettant en place un système unique de liaison électronique des données pour le commerce transfrontière. En outre, les Gouvernements de la Chine et du Kazakhstan ont créé un système électronique d'échange de formulaires numériques de permis étrangers permettant de faciliter le transport de marchandises entre les deux pays[23].

18. Le Gouvernement iranien et l'Union économique eurasiatique ont achevé les procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre les deux parties en faveur de la transition vers le commerce sans papier, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à l'utilisation de bases de données en ligne et à l'élaboration d'un système électronique de vérification de l'origine[24].

[19] Farid Zohrabov, « Azerbaijan, Uzbekistan move to full digitalization of freight transit permits », Trend, 25 février 2025.

[20] Pour plus d'informations, voir https://bswnbr.gov.bd/en/.

[21] Alliance mondiale pour la facilitation des échanges, « Bhomra e-Port transition marks significant milestone towards "smart Bangladesh" », 4 juillet 2024.

[22] Fibre2Fashion, « Bangladesh unveils draft cross-border digital commerce policy 2024 », 7 novembre 2024.

[23] Dana Omirgazy, « Kazakhstan, China introduce digital cross border permits to facilitate shipments », *The Astana Times*, 10 décembre 2024.

[24] Voir https://eec.eaeunion.org/upload/medialibrary/77b/FTA-EAEU_Iran.pdf.

19. Les Gouvernements kirghize et ouzbek ont mis en place un système pilote de cartographie des systèmes informatiques soutenant les formalités du commerce transfrontière (le système CART.IS[25]) en tirant parti de l'outil d'évaluation de l'état de préparation juridique et technique mis au point par le secrétariat et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international[26]. Le Gouvernement kirghize a signé un accord de partenariat et de coopération renforcé avec l'Union européenne. L'accord a pour objectif de promouvoir la coopération dans le développement de l'économie numérique, ainsi que les technologies de l'information et de la communication et les infrastructures de données qui y sont associées[27].

20. Le Gouvernement mongol a créé un groupe de travail national sur la facilitation du commerce sans papier, conformément à l'article 6 de l'Accord-cadre. De plus, la Semaine du commerce numérique du pays, organisée en collaboration avec les partenaires de développement, y compris le secrétariat, s'est tenue du 24 au 28 mars 2025[28]. La manifestation a servi de cadre à : a) la deuxième réunion du groupe de travail national sur la facilitation du commerce sans papier, au cours de laquelle un plan d'action individuel a été adopté et b) des sessions de renforcement des capacités en matière de politiques relatives au commerce numérique et de facilitation du commerce.

21. Le Gouvernement philippin a fait progresser la dématérialisation de la vérification de ses importations et de ses systèmes de facturation par son arrêté nº 23 de 2024. De plus, un programme d'échange de certificats phytosanitaires électroniques a été lancé entre les Philippines et d'autres États membres de l'ASEAN[29].

22. La République de Corée est devenue partie à l'Accord de partenariat sur l'économie numérique en 2024. Le Gouvernement de la République de Corée a poursuivi ses efforts visant à élargir le soutien au renforcement des capacités dans la région. En plus de l'atelier régional sur l'avancement du commerce transfrontière sans papier en faveur du développement durable évoqué au paragraphe 4, le Service des douanes de la République de Corée, en collaboration avec la Banque asiatique de développement, a également organisé un atelier régional sur le commerce numérique transfrontière à destination des pays membres du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, qui s'est tenu à Séoul du 12 au 14 novembre 2024[30].

23. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a fait des progrès dans la mise en place de mécanismes liés au commerce numérique et sans papier pour les autorités gouvernementales telles que le Service fédéral des douanes[31]. Le Gouvernement a annoncé son intention d'élaborer des services de paiement

[25] Centre du commerce international, « ITC advances trade digitalization in Central Asia », 11 juin 2024.

[26] Voir https://readiness.digitalizetrade.org/.

[27] Voir https://investmentpolicy.unctad.org/international-investment-agreements/treaty-files/8490/download.

[28] Voir https://www.unescap.org/events/2025/mongolias-digital-trade-week.

[29] ASEAN, « Joint media statement », cinquante-sixième réunion des ministres de l'économie de l'ASEAN, 17 septembre 2024. Disponible à l'adresse suivante : https://asean.org/wp-content/uploads/2024/09/AEM-56-Joint-Media-Statement-adopted-1.pdf.

[30] Voir https://www.carecprogram.org/?event=regional-workshop-on-cross-border-digital-trade-for-carec-countries.

[31] Fédération de Russie, Bureau exécutif du Président, « Meeting with Head of the Federal Customs Service Valery Pikalyov », 18 juillet 2024.

transfrontière afin de promouvoir un commerce transfrontière plus efficace[32]. En collaboration avec l'Union économique eurasiatique, le Gouvernement a continué d'œuvrer à la facilitation du commerce transfrontière sans papier avec les partenaires dans la région.

24. Le Gouvernement tadjik a poursuivi ses efforts visant à mettre en place un système de guichet unique en vue de dématérialiser ses processus douaniers. De plus, le Gouvernement a élaboré un programme sur le commerce électronique pour la période 2025-2029 avec l'appui de partenaires de développement[33]. En collaboration avec le secrétariat, il a également organisé la première consultation nationale relative à la mise au point de son plan d'action individuel, conformément à l'Accord-cadre. La consultation a eu lieu le 29 novembre 2024 ; à cette occasion, le premier projet du plan d'action a été examiné.

25. Le Timor-Leste est devenu le 166e membre de l'Organisation mondiale du commerce le 30 août 2024. Le Gouvernement du Timor-Leste a amélioré son écosystème du commerce numérique en finançant un projet de 48 mois, de 2020 à 2024, sur la mise en place d'un système national de guichet unique[34].

26. Le Gouvernement turkmène a tenu une réunion le 26 juin 2024 sur la création d'un organisme national, conformément à l'Accord-cadre[35]. Le Service national des douanes a ajouté une nouvelle fonctionnalité de notification électronique préliminaire à son système de guichet unique afin de simplifier le processus d'importation. Le Programme des Nations Unies pour le développement et l'organisme national chargé des transports et des communications du Turkménistan ont lancé un projet collaboratif de mise en place d'un système pilote d'échange de données informatisé. En mars 2025, le Gouvernement turkmène a également accueilli un séminaire, en collaboration avec le secrétariat et la Commission économique pour l'Europe, sur la dématérialisation des lettres de voiture ferroviaires tout au long du couloir de transport ferroviaire de marchandises Kazakhstan-Turkménistan-Iran (République islamique d').

27. Le Gouvernement tuvaluan a pris des mesures pour adhérer à la Convention visant à faciliter le trafic maritime international. En particulier, il a accueilli un séminaire national sur la transition numérique du transport maritime organisé par l'Organisation maritime internationale et la Communauté du Pacifique. Le séminaire était axé sur la simplification des procédures portuaires et leur harmonisation sur les dernières modifications de la Convention visant à faciliter le trafic maritime international relatives à l'obligation de recourir à des systèmes de guichet unique maritime dans les ports du monde, ce qui améliore la facilitation du trafic maritime international[36].

[32] John Everington et Anita Hawser, « Explainer: Putin's SWIFT rival a bridge too far for BRICS », *The Banker*, 25 octobre 2024.

[33] Centre du commerce international, « Tajikistan launches national programme on e-commerce with the help of the European Union and ITC », 30 août 2024.

[34] Voir https://airdrive.eventsair.com/eventsairseasiaprod/production-adb-public/59927fa6265e449c81dca890d5bcac07.

[35] Voir www.newscentralasia.net/2024/06/29/turkmenistan-takes-steps-to-streamline-trade-with-national-facilitation-body/.

[36] Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime, « Shipping digitalization: Tuvalu », 17 décembre 2024.

28. Le Gouvernement ouzbek a fait des progrès dans le passage au numérique du transport routier international de marchandises, y compris dans l'échange électronique de formulaires de permis. À cet égard, il a récemment effectué le premier transport de marchandises en utilisant le système de permis électronique avec l'Azerbaïdjan[37] et a l'intention de mettre ce système en place avec d'autres partenaires, tels que le Kirghizistan, la Mongolie et le Tadjikistan[38].

III. Questions portées à l'attention du Conseil pour le commerce sans papier

29. Les avantages de l'application de mesures relatives au commerce sans papier et au commerce transfrontière sans papier continuent de se faire jour. Par exemple, un document de travail du secrétariat a montré que le commerce mondial augmenterait de près de 13 % une fois que les mesures de transition numérique du commerce prévues dans l'indice de l'ONU de dématérialisation du commerce auront été appliquées[39].

30. Comme indiqué plus haut, toutes les parties à l'Accord-cadre ont activement appliqué des mesures relatives au commerce sans papier au niveau national et certaines d'entre elles ont également fait des progrès dans la mise en œuvre de mesures relatives au commerce sans papier transfrontière. À l'avenir, les parties pourraient poursuivre leurs efforts de renforcement des accords bilatéraux et s'intéresser à des projets impliquant autant de parties que possible. En outre, des efforts devraient être faits pour rendre compte plus fréquemment des initiatives en cours afin d'explorer les synergies.

31. Le Conseil pour le commerce sans papier pourrait envisager :

a) De fournir des orientations stratégiques aux fins de l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la réalisation de progrès concrets dans le domaine du commerce transfrontière sans papier ;

b) D'encourager les parties à l'Accord-cadre à communiquer au secrétariat des informations sur les nouvelles initiatives, notamment sur les nouveaux projets ou les nouvelles activités de renforcement des capacités et de prier le secrétariat de collecter ces informations et de les transmettre régulièrement aux parties ;

c) D'étudier les moyens d'accélérer et de promouvoir l'adhésion à l'Accord-cadre et sa ratification par autant d'États que possible, afin d'en maximiser les avantages et les effets ;

d) D'engager les États membres de la Commission concernés et les partenaires de développement à verser des contributions financières ou fournir des contributions en nature pour soutenir le renforcement des capacités de mise en œuvre de l'Accord-cadre et d'encourager les parties ayant fourni une aide axée sur les projets à réfléchir à des moyens de fournir une aide à long terme.

[37] Caliber, « Azerbaijan, Uzbekistan conduct first cross-border transport with digital e-Permit system », 29 janvier 2025.

[38] KUN.UZ, « Uzbekistan and Mongolia to introduce electronic system for cargo transport permits », 11 février 2025.

[39] Yann Duval et Chorthip Utoktham, « Partial and general equilibrium impacts of trade digitalization using structural gravity model ».

Annexe

Résumé de l’exécution des activités prévues dans le plan d’action collectif de l’Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique

Article	*Activité*	*Période de lancement de l’activité*	*Efforts requis*	*Ressources nécessaires*	*Degré de priorité*	*Justification du degré de priorité attribué*	*Possibilités de nouer des partenariats*	*Suite donnée aux décisions prises*
6	Mettre au point un modèle en vue de l’élaboration d’un cadre directeur national (activité 6.1)	2022-2023	Examiner et parachever le projet de document	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Élevé	Il peut s’agir de mesures à effet rapide étant donné que plusieurs parties ont mené à bien des évaluations de l’état de préparation.	Le renforcement des capacités par les partenaires sera bienvenu.	Le modèle a été présenté à la deuxième session du Comité permanent. Le Comité a décidé que le modèle devrait rester adaptable. L’activité est terminée.
6	Recenser et choisir les cadres juridiques et meilleures pratiques pertinents à l’échelon international (activité 6.2)	2023-2024	• Examiner le projet de document • Approuver la liste de cadres juridiques et de meilleures pratiques à l’échelon international	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Élevé	La mise en conformité des cadres nationaux avec les cadres juridiques et bonnes pratiques à l’échelon international est en cours.	Le renforcement des capacités par les partenaires sera bienvenu.	Le secrétariat, en collaboration avec des partenaires tels que la Chambre de commerce internationale, a mis au point une base de données sur le commerce transfrontière sans papier (www.digitalizetrade.org/). La base de données regroupe des instruments juridiques et des projets pilotes et sera mise à jour régulièrement. En outre, un guide sur les enjeux juridiques a été publié dans un document de travail couvrant les activités 6.2 et 10.2.
7	Élaborer un guide sur les mesures à prendre pour créer ou perfectionner des systèmes de commerce sans papier conformes aux principes généraux (activité 7.1)	2023-2024	• Charger le groupe de travail de réaliser des études de fond avec l’aide du secrétariat • Rédiger le guide et en établir la version définitive	• Études de fond rédigées par des consultants externes, le cas échéant • Temps consacré par les membres du Comité permanent	Moyen	La mise à jour des systèmes sans papier se poursuit.	L’apport par les partenaires d’un soutien financier à ces études sera bienvenu.	Cette activité est complétée par l’activité 7.2.

Article	*Activité*	*Période de lancement de l'activité*	*Efforts requis*	*Ressources nécessaires*	*Degré de priorité*	*Justification du degré de priorité attribué*	*Possibilités de nouer des partenariats*	*Suite donnée aux décisions prises*
7	Mettre au point un guide destiné à faciliter l'exploitation simultanée des systèmes nationaux et transfrontières de commerce sans papier (activité 7.2)	2022-2023	• Charger le groupe de travail de réaliser des études de fond avec l'aide du secrétariat • Rédiger le guide et en établir la version définitive	• Études de fond rédigées par des consultants externes, le cas échéant • Temps consacré par les membres du Comité permanent	Élevé	Activité indispensable pour aider les parties à mettre au point des systèmes transfrontières sans papier.	L'apport par les partenaires d'un soutien financier à ces études sera bienvenu.	Le projet de guide a été présenté à la session spéciale du Comité permanent tenue les 23 et 24 janvier 2024. L'avant-projet a été présenté à la troisième session du Comité permanent. Le guide est en train d'être achevé et doit être publié. L'activité est terminée.
8	Élaborer un mécanisme de reconnaissance mutuelle technologiquement neutre, notamment en définissant des critères permettant de satisfaire aux exigences visant à offrir un niveau de fiabilité substantiellement équivalent (activité 8.1)	2022-2023	• Charger le groupe de travail de réaliser des études de fond avec l'aide du secrétariat • Rédiger le guide et en établir la version définitive	• Études de fond rédigées par des consultants externes, le cas échéant • Temps consacré par les membres du Comité permanent	Élevé	La mise en œuvre de l'article 8 est indispensable à la concrétisation du commerce transfrontière sans papier.	L'apport par les partenaires d'un soutien financier à ces études sera bienvenu.	Le Comité permanent a établi un groupe de travail sur l'article 8. Il est donc proposé que toutes les activités visées à l'article 8, notamment les activités 8.1 à 8.3, soient examinées par le groupe de travail sous la direction du Comité permanent. Le groupe de travail rendra régulièrement compte des conclusions au Comité permanent.
8	Élaborer un modèle de mémorandum d'accord et d'accord de prestation de services qu'utiliseraient les parties aux niveaux bilatéral et multilatéral (activité 8.2)	2022-2023	• Examiner les modèles existants à titre de référence • Élaborer un modèle de mémorandum d'accord	• Études de fond rédigées par des consultants externes, le cas échéant • Temps consacré par les membres du Comité permanent	Élevé	La mise en œuvre de l'article 8 est indispensable à la concrétisation du commerce transfrontière sans papier.	L'apport d'un soutien financier par les partenaires à la réalisation des études de fond sera bienvenu.	
8	Planifier des révisions régulières du mécanisme (activité 8.3)	2024-2025	Rédiger un plan, l'examiner et l'adopter	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Peu élevé	Un tel plan pourrait être élaboré après avoir mené des travaux préliminaires.	Les partenaires peuvent être consultés pendant le processus.	

Article	*Activité*	*Période de lancement de l'activité*	*Efforts requis*	*Ressources nécessaires*	*Degré de priorité*	*Justification du degré de priorité attribué*	*Possibilités de nouer des partenariats*	*Suite donnée aux décisions prises*
9	Établir une stratégie d'application des normes internationales supposant le choix de normes et directives internationales applicables et la mise au point de moyens de communication sûrs, sécurisés et fiables pour l'échange de données en Asie et dans le Pacifique (activité 9.1)	2023-2024	• Examiner le projet de document • Établir la version définitive du document	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Moyen	L'adoption de dispositions et réglementations internationales est un processus permanent et dynamique.	Le renforcement des capacités par les partenaires sera bienvenu.	Les normes internationales pertinentes figurent dans la base de données sur le commerce transfrontière sans papier (www.digitalizetrade.org/). Une recommandation sur l'adoption de normes internationales a été élaborée pour examen par le Comité permanent.
10	Recenser les dispositions applicables du droit international et les réglementations régionale et internationale, ainsi que les meilleures pratiques (activité 10.1)	2023-2024	• Examiner le projet de document • Établir la version définitive du document	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Moyen	L'adoption de dispositions et réglementations internationales est un processus permanent et dynamique.	Le renforcement des capacités par les partenaires sera bienvenu.	Le personnel du secrétariat a établi un document de travail sur le commerce sans papier dans les conventions des Nations Unies et les autres conventions internationales se rapportant à l'échange transfrontière de données et de documents commerciaux. Une recommandation sur les lois et réglementations internationales et régionales pourrait être élaborée pour examen par le Comité permanent.
10	Élaborer un guide expliquant comment procéder à l'échange transfrontière de données et de documents commerciaux sous forme électronique conformément à la législation et aux réglementations régionale et internationale ainsi qu'aux meilleures pratiques (activité 10.2)	2022-2023	• Réaliser des études pertinentes • Établir le guide	• Études de fond rédigées par des consultants externes, le cas échéant • Temps consacré par les membres du Comité permanent	Très élevé	Un tel guide énoncerait les éléments de base de la mise en œuvre du commerce transfrontière sans papier.	L'apport par les partenaires d'un soutien financier à ces études sera bienvenu.	Un guide sur les enjeux juridiques a été publié dans un document de travail couvrant les activités 6.2 et 10.2. L'activité est terminée.

Article	*Activité*	*Période de lancement de l'activité*	*Efforts requis*	*Ressources nécessaires*	*Degré de priorité*	*Justification du degré de priorité attribué*	*Possibilités de nouer des partenariats*	*Suite donnée aux décisions prises*
11	Nommer des représentant(e)s des pays au Conseil pour le commerce sans papier et au Comité permanent (activité 11.1)	2022-2023	Se prononcer sur la composition du Conseil pour le commerce sans papier et du Comité permanent	Ressources minimes	Très élevé	Une structure institutionnelle sera indispensable pour mener à bien toutes les activités au titre de l'Accord-cadre.		Ce processus est en cours. Des représentant(e)s des parties ont participé aux précédentes sessions du Conseil pour le commerce sans papier et du Comité permanent.
11	Établir le mandat des groupes de travail (activité 11.2)	2023-2024	Se prononcer sur la composition des groupes de travail	Ressources minimes	Moyen	Des groupes de travail seront créés en fonction des besoins.	Il importera que les partenaires soutiennent financièrement la réalisation des études de fond. Le renforcement des capacités sera également important pour les groupes de travail.	Le mandat du groupe de travail sur la reconnaissance mutuelle a été adopté à la session spéciale du Comité permanent, tenue les 23 et 24 janvier 2024. L'activité est terminée.
11	Élaborer et adopter des protocoles renfermant des spécifications et des exigences juridiques ou techniques relatives à certains aspects de l'opérationnalisation de l'échange des données portant sur le commerce transfrontière sans papier (activité 11.3)	2024-2025	• Réaliser des études de fond • Élaborer le protocole	• Études de fond rédigées par des consultants externes, le cas échéant • Temps consacré par les membres du Comité permanent	Peu élevé	Le degré de priorité dépend des projets spécifiques que les parties doivent réaliser.	L'apport par les partenaires d'un soutien financier à ces études sera bienvenu.	Le sujet est abordé dans le rapport intitulé *Boîte à outils pour le commerce transfrontières sans papier*, établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et l'Organisation mondiale du commerce. L'activité est terminée.
13	Établir une carte de référence sur le commerce transfrontière sans papier indiquant les processus, documents et données requis (activité 13.1)	2022-2023	Établir la carte de référence	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Élevé	La mise en œuvre de l'article 13 est indispensable à la concrétisation du commerce transfrontière sans papier.	Le renforcement des capacités par les partenaires sera bienvenu.	Une carte de référence indiquant les processus du commerce sans frontière sans papier a été présentée à la deuxième session du Comité permanent. L'activité est terminée.

Article	*Activité*	*Période de lancement de l'activité*	*Efforts requis*	*Ressources nécessaires*	*Degré de priorité*	*Justification du degré de priorité attribué*	*Possibilités de nouer des partenariats*	*Suite donnée aux décisions prises*
13	Hiérarchiser les processus, documents et données relatifs au commerce transfrontière sans papier pour faciliter l'élaboration de projets pilotes (activité 13.2)	2022-2023	• Réaliser des études pertinentes • Examiner l'ordre de priorité et en débattre	• Études de fond rédigées par des consultants externes, le cas échéant • Temps consacré par les membres du Comité permanent	Très élevé	Lors de la troisième session du Comité permanent, les parties ont réaffirmé qu'il importait de s'employer à lancer des projets pilotes.	L'apport par les partenaires d'un soutien financier à ces études sera bienvenu.	Un document de référence sur la manière de hiérarchiser les documents a été accepté par le Comité permanent. Des études peuvent être menées sur des documents spécifiques et devraient viser à préparer les parties à lancer des projets pilotes.
13	Établir des modèles de mémorandum d'accord et d'accords portant sur l'échange transfrontière bilatéral ou multilatéral de données (activité 13.3)	2023-2024	• Examiner les projets de document • Établir la version définitive des documents	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Moyen	Le lancement de cette activité pourra intervenir après le recensement des projets pilotes.	Le renforcement des capacités par les partenaires sera bienvenu.	L'activité 13.3 a été supprimée car elle recoupe l'activité 8.2.
13	Établir un plan pour la mise au point de guides techniques et juridiques à utiliser dans les projets pilotes (activité 13.4)	2023-2024	• Réaliser des études de fond • Élaborer un plan	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Moyen	Le lancement de cette activité pourra intervenir après le recensement des projets pilotes.	Le renforcement des capacités par les partenaires sera bienvenu.	Des études de faisabilité sur l'étude de projets pilotes ont été réalisées en Chine, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Mongolie, en Ouzbékistan, aux Philippines, en République de Corée et au Tadjikistan. Toutefois, l'activité 13.4 pourra être suspendue jusqu'à ce qu'un projet pilote soit défini par les parties.
13	Établir une stratégie et des directives sur la façon de gérer la transition entre projets pilotes et projets opérationnels (activité 13.5)	2024-2025	Réfléchir à une stratégie et l'établir	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Élevé	Cette activité sera indispensable au déploiement d'efforts continus en vue du lancement de projets opérationnels à partir de projets pilotes réussis.	Les partenaires seront invités à participer à la réflexion et à la mise en œuvre.	L'activité 13.5 ne pourra être menée qu'après que le projet pilote a démarré. Par conséquent, elle pourra être suspendue jusqu'à ce qu'un projet pilote soit défini.

Article	*Activité*	*Période de lancement de l'activité*	*Efforts requis*	*Ressources nécessaires*	*Degré de priorité*	*Justification du degré de priorité attribué*	*Possibilités de nouer des partenariats*	*Suite donnée aux décisions prises*
13	Établir un modèle pour la présentation au Comité permanent de l'état d'avancement des projets pilotes (activité 13.6)	2024-2025	Établir un modèle	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Peu élevé	Le lancement de cette activité pourra intervenir après le recensement des projets pilotes.	Sans objet.	L'activité 13.6 ne pourra être menée qu'après que le projet pilote a démarré. Par conséquent, elle pourra être suspendue jusqu'à ce qu'un projet pilote soit défini.
13	Travailler à l'établissement d'une alliance concernant les connaissements électroniques (activité 13.7)	2025-2026	Études et rapports	Études d'appui et participation aux réunions	Très élevé	Conformément aux propositions faites par les parties.	Les partenaires concernés sont bienvenus.	Il s'agit d'une nouvelle activité. Il est prévu que les travaux de mise en œuvre commencent en 2025.
14	Définir des options et des mécanismes de renforcement des capacités, dont une stratégie d'adaptation aux niveaux national, sous-régional et régional (activité 14.1)	2022-2023	Étudier les besoins en matière de renforcement des capacités	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Élevé	Les capacités humaines sont indispensables à la mise en œuvre de l'Accord-cadre.	L'apport par les partenaires d'un soutien financier à ces études sera bienvenu.	La stratégie de renforcement des capacités a été présentée à la deuxième session du Comité permanent. Les parties pourront examiner la stratégie et décider de ce qui doit être mis à jour ou développé davantage.
14	Établir un guide sur la présentation d'une demande d'appui et d'assistance techniques et la réponse à une telle demande (activité 14.2)	2022-2023	• Examiner le projet de document • Établir la version définitive du document	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Élevé	Les capacités humaines sont indispensables à la mise en œuvre de ce projet.	L'apport d'un soutien financier par les partenaires à la réalisation des études de fond sera bienvenu.	Des modèles de présentation d'une demande d'appui et d'assistance techniques et de réponse à une telle demande destinés aux parties ont été adoptés à la deuxième session du Comité permanent. L'activité est terminée.
14	Établir un plan pour associer des partenaires de développement aux activités de renforcement des capacités (activité 14.3)	2022-2023	Élaborer un plan	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Élevé	Les partenaires de développement peuvent assurer un soutien financier et des activités de renforcement des capacités qui seront utiles.	Les conseils des partenaires seront bienvenus.	Des stratégies visant à recenser et mobiliser les partenaires de développement ont été définies à la deuxième session du Comité permanent. Les parties souhaiteront peut-être examiner davantage les stratégies.

Article	*Activité*	*Période de lancement de l'activité*	*Efforts requis*	*Ressources nécessaires*	*Degré de priorité*	*Justification du degré de priorité attribué*	*Possibilités de nouer des partenariats*	*Suite donnée aux décisions prises*
14	Définir un mécanisme de communication de l'information relatif aux services de renforcement des capacités reçus ou fournis (activité 14.4)	2023-2024	Préparer la mise en place d'un mécanisme de communication de l'information	Temps consacré par les membres du Comité permanent	Moyen	Pas d'incidence importante sur la mise en œuvre du renforcement des capacités.	Sans objet.	Afin de faciliter la définition d'un tel mécanisme de communication de l'information, le Comité permanent a adopté à sa deuxième session des modèles que les parties peuvent utiliser pour demander ou proposer une assistance ou un appui techniques.